

| | | | | | |
|-------------------------------|----------|-----------|--------|----------|--|
| Commune de FLERS 61100 | Date | Arrêté | Nature | Folio n° | |
| | 30.06.23 | CV-23.317 | 8.3 | | |
| REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE | | | | | |



OBJET :

Enquête publique préalable au déclassement et à la cession d'une portion de la rue de la Fonderie - Plancaïon

SDC

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2241-1 et suivants,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment les articles L 134-1 et suivants, et R 134-3 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles R 141-4 à R 141-9,

VU la délibération 360 du Conseil Municipal du 3 octobre 2022,

VU l'avis de France Domaine du 1^{er} avril 2022,

VU les pièces constitutives du dossier d'enquête publique,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a, par délibération susvisée, validé le principe de déclassement et de cession d'une portion de la rue de la Fonderie avec déclassement par anticipation à la désaffectation d'une contenance de 3 866 m²

CONSIDERANT que le déclassement et la cession d'une portion de la rue de la Fonderie est subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête publique en application des dispositions législatives et réglementaires mentionnées ci-dessus,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a, par délibération précitée, autorisé Monsieur le Maire à prescrire l'ouverture d'une enquête publique.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites par les dispositions susvisées concernant le projet de déclassement et de cession :

► d'une portion de la rue de la Fonderie entre le carrefour avec la rue de la Blanchardière (côté ouest) et avec la rue Durrmeyer (côté est)

| | | | | | |
|-------------------------------|----------|-----------|--------|----------|--|
| Commune de FLERS 61100 | Date | Arrêté | Nature | Folio n° | |
| | 30.06.23 | CV-23.317 | | | |
| REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE | | | | | |

ARTICLE 2 - DURÉE

L'enquête publique se déroulera :

► **Du lundi 4 septembre 2023 à 10 h 00 au lundi 18 septembre 2023 à 17 h 30 inclus.**

ARTICLE 3 - COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Didier SOYER est nommé Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 4 - PIÈCES ADMINISTRATIVES À LA DISPOSITION DU PUBLIC

Un registre sera tenu à la disposition du Public pendant la durée de l'enquête afin de permettre la consignation des observations, à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels,

Le Public pourra consulter les pièces suivantes :

- délibération 360 du Conseil Municipal du 3 octobre 2022
- notice explicative concernant le projet de déclassement et de cession d'une portion de la rue de la Fonderie
- plans de situation présentés dans la notice explicative
- annexes

L'ensemble des pièces déclinées ci-dessus seront à la disposition du Public

- à l'Hôtel de Ville (service citoyenneté, 41 rue de la Boule) durant toute la durée de l'enquête publique.
- sur le site de Flers Agglo : flers-agglo.fr, rubrique Ville de Flers – Actualités de Flers.
- sur le site registredemat : <https://www.registredemat.fr/declassement-fonderie-flers>

ARTICLE 5 - PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie (salle du rez de cour, 41 rue de la Boule) les déclarations du Public sur le projet de déclassement et de cession suivant les modalités indiquées ci-dessus :

| Dates |
|---|
| Le lundi 4 septembre 2023 de 10H00 à 12H00 |
| Le mercredi 13 septembre 2023 de 10H00 à 12H00 |
| Le lundi 18 septembre 2023 de 15h30 à 17h30 |

ARTICLE 6 - CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration de la durée de l'enquête publique, Monsieur le Commissaire Enquêteur constatera sur le registre la clôture de ladite enquête. Il disposera alors d'un délai d'un mois pour rédiger son rapport sur le projet de désaffectation et de cession. Il émettra à cette occasion son avis sur ce projet.

| | | | | | |
|-------------------------------|------------|-----------|--------|----------|--|
| Commune de FLERS 61100 | Date | Arrêté | Nature | Folio n° | |
| | 30.06.2023 | CV-23.317 | | | |
| REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE | | | | | |

ARTICLE 7 - DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au vu des résultats de l'enquête et des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera définitivement sur le projet de déclassement et de cession de la portion de la rue de la Fonderie.

ARTICLE 8 - MESURES DE PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera :

- publié dans la presse
- publié sur le site de Flers Agglo et affiché sur le lieu concerné par le projet de déclassement et de cession
- transmis aux propriétaires des parcelles au droit de la portion de la rue de la Fonderie devant être déclassée et cédée par lettre recommandée avec accusé de réception (Art. R141-7 du Code de la voirie routière).

ARTICLE 9 - RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date d'affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 10 - EXÉCUTION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le trente juin deux mille vingt trois



Le Maire

Yves GOASDOUE

| Diffusion le : 13 JUL. 2023 | |
|---|--|
| Externe | Interne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Presse (sous couvert DAM) <input checked="" type="checkbox"/> Sous-Préfecture (2 ex. dont 1 en retour Mairie pour Recueil des Actes Administratifs Municipaux) <input checked="" type="checkbox"/> Commissaire enquêteur (sous couvert DAM) | <input checked="" type="checkbox"/> Affichage (Mairie et sur le lieu) <input checked="" type="checkbox"/> Service Citoyenneté et Vie Quotidienne <input checked="" type="checkbox"/> DAM |

